



## CONSEIL DE QUARTIER no 5 SECTEUR VASSAN

COMPTE RENDU de la rencontre tenue le 14 juin à 19 h,  
à la salle communautaire de St-Edmond

### Présences :

M. Léandre Gervais, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier  
Mme Josianne Gilbert, conseillère de quartier  
Mme Nicole Binet, conseillère de quartier  
Mme Nicole Guilbert, conseillère de quartier  
M. Yvon Richard, conseiller de quartier  
M. Daniel St-Arnaud, conseiller de quartier  
M. Gaétan Gignac, conseiller de quartier  
Mme Marie-Ève Gervais, secrétaire du conseil de quartier et commis aux communications

### Assistance : 4

---

#### 1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue aux citoyens présents et procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h 02.

#### 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance du 14 juin 2018

Le président fait la lecture de l'ordre du jour de la séance. Le point *Varia* demeure ouvert. Lecture faite, il est proposé par M. Gaétan Gignac appuyée de Mme Nicole Guilbert de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION 2018-06-05

#### 3- Lecture, suivi et adoption du compte rendu de la rencontre du 20 mars 2018

Une lecture silencieuse du procès-verbal est effectuée. Il est ensuite proposé par Mme Nicole Binet, appuyée de Mme Nicole Guilbert, d'adopter le compte rendu de la dernière rencontre avec les corrections suivantes :

- Point 7 : Spécifier le nom du parc : Arc-en-ciel de St-Edmond;
- Point 8 : Ajouter le nom de M. Jean-Pierre Vallée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION 2018-06-06

#### Suivis :

- *Correction des procès-verbaux*: Les conseillers de quartier demandent s'il est possible d'envoyer un courriel lorsque les corrections, s'il y a lieu, ont été effectuées dans les procès-verbaux antérieurs;
- *Rénovation de la station de pompage*: Il s'agit d'une décision du conseil municipal;
- *Parc Arc-en-Ciel de St-Edmond*: Il sera rénové en 2020. Une consultation auprès de la population aura lieu en temps et lieu;
- *Chemin de la plage*: Après une vérification auprès du Service des travaux publics, le chemin sera rechargé;

- *Octroi des contrats* : S'il y a un questionnement à propos des soumissions et de l'octroi des contrats, il est possible d'effectuer une demande d'accès à l'information auprès du Service du Greffe. M. Daniel St-Arnaud demande si les futurs contrats peuvent être annoncés à l'avance pour que les entrepreneurs qui sont établis dans le quartier et qui voudraient soumissionner le sachent plus rapidement. De plus, il est proposé que les entrepreneurs locaux qui appliquent sur les offres de soumission pour des travaux ou de l'entretien dans le quartier, puissent obtenir un pointage supplémentaire et que l'émission des appels d'offres soit fait par quartier et non pour tous le territoire de la Ville. Le président fera des vérifications à ce sujet;
- *Construction d'un pavillon de type gazébo, Lac Blouin* : La Ville n'a pas de pouvoir dans l'octroi du permis de construction, car le terrain appartient au ministère des Ressources naturelles. Les propriétaires doivent faire une demande d'achat du terrain.

#### **4- Projets en milieux ruraux**

Le président, qui siège au comité de sélection des projets, donne un aperçu des subventions accordées par le PMR : 31 projets ont été présentés. Seulement 17 ont été sélectionnés dont : Parc du domaine des Eskers (25 000\$), construction et aménagement d'un terrain de soccer à l'école de Vassan (15 000 \$), manège équestre à Vassan (25 000 \$), centre communautaire St-Edmond (18 000 \$) pour l'entretien du bâtiment.

Mme Nicole Binet demande à ce qu'il y ait un assouplissement sur les tâches administratives que comportent les demandes au PMR. Tous les projets qui sont demandés sont gérés par des personnes bénévoles. Le président demandera une révision et un assouplissement des exigences demandées lors de la production des rapports.

En regard de ce qui a été discuté plus haut, il est proposé par Mme Nicole Binet, appuyée de M. Gaétan Gignac de demander un assouplissement de la tâche administrative découlant des demandes de subventions au PMR et des rapports de suivi du projet, à la suite de l'octroi de la subvention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 2018-06-07**

#### **5- Planification 2018-2019**

Le président demande aux conseillers de dresser une liste des projets à être inséré dans le prochain budget. D'emblée, la construction d'un stationnement derrière le Bistro est soulevée.

En ce qui concerne les demandes de dons et commandites, un montant de 3000\$ est réservé par quartier. Concernant le district #5, le montant est divisé entre Vassan et St-Edmond à parts égales.

Une discussion est entamée sur les différents problèmes que rencontrent les organismes qui ne reçoivent pas le même montant année (ex. : le festival Harricana a reçu 1000 \$ de moins). Les conseillers protestent le fait que les subventions diminuent année après année. Notons qu'il y a environ 135 organismes présents sur tout le territoire de la Ville de Val-d'Or. Cependant, les organismes qui sont en milieu rural devraient bénéficier de montants supplémentaires, pour pallier l'accessibilité d'un local par exemple.

À cet effet, il est proposé par M. Yvon Richard, appuyé de M. Gaétan Gignac d'envoyer une résolution au conseil de ville pour demander la bonification de l'enveloppe discrétionnaire à 5000 \$, pour pallier l'augmentation du coût de la vie et ainsi offrir des services supplémentaires. De plus, les conseillers demandent à ce que ce Vassan et St-Edmond puissent bénéficier d'un montant distinct pour chacun. À St-Edmond, ce montant pourrait être versé aux bénévoles qui s'occupent du centre communautaire, qui en retour chapeaute d'autres organismes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 2018-06-08**

En ce qui concerne le budget et le plan triennal d'immobilisations, voici les demandes proposées :

- Puits à Vassan;
- Chemin de la plage;
- Chemin du Pont Champagne;
- Stationnement du Bistro de Vassan;
- Subventions supplémentaires pour la réalisation d'activités culturelles.

De plus, il est proposé par M. Yvon Richard, appuyé de Mme Nicole Guilbert, de faire la demande pour avoir un arrangement floral au parc Harricana ainsi qu'au Bistro de Vassan.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 2018-06-09**

**6- Varia**

- a) **Entrée du chemin St-Edmond** : L'élargissement de la chaussée de la route 111 sera fait au courant de l'été, de Vassan jusqu'à Val-d'Or. Un citoyen est présent pour demander à ce que des voies de sortie et d'entrée soient construites au même moment à l'intersection du chemin St-Edmond et de la route 111, dans les 2 directions. Considérant que le chemin St-Edmond est une route de déviation, il est proposé par M. Gaétan Gignac d'envoyer une résolution au ministère des Transports pour appuyer la demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 2018-06-10**

- b) **Ponceaux du chemin Chanoine-Richard** : Tel que demandé lors de la rencontre du 20 mars 2018, M. Daniel St-Arnaud demande une explication complète et précise concernant la rénovation du ponceau. Le président lui répond que la Ville ne changera pas les nouveaux ponceaux installés, (ponceau de 55 pouces sur du béton). M. St-Arnaud souligne qu'une fois de plus, il y a eu un débordement à la suite de la période de dégel, et ce, malgré la rénovation du ponceau. Il souligne que l'article de loi 105 sur l'écoulement des eaux n'a pas été respecté et que de la machinerie aurait dû être mobilisée pour éviter le débordement récurrent et qui a des répercussions sur les résidences avoisinantes. Il demande que la MRC de La Vallée-de-l'Or conjointement avec la Ville, trouve une solution durable au problème qui sera ensuite proposée au ministère des Transports. Il demande également à ce que les ponceaux (en amont et en aval du ponceau du chemin Chanoine-Richard) soient nettoyés au printemps pour éviter le débordement de tous les autres ponceaux jusqu'à la route 111;
- c) **Identification du parc Harricana** : M. Yvon Richard demande si c'est possible d'installer l'identification avant le festival Harricana, qui se déroule du 6 au 8 juillet;
- d) **Clôture du jardin communautaire** : À la suite d'un refus d'installation d'une clôture du même type que celle utilisée autour du point d'eau, M. Yvon Richard demande l'appui au conseil de quartier et demande au président la possibilité de faire une demande de dérogation, pour permettre son installation et ainsi offrir la continuité avec celle déjà en place;
- e) **Résolution 2016-237 de la Ville de Val-d'Or** : MM Gaétan Gignac et Daniel St-Arnaud ont eu une rencontre le 14 mai dernier concernant les ponceaux 22 et 23 de la route 111. Ils demandent à ce que la résolution soit renvoyée au ministère des Transports et M. St-Arnaud demande un suivi à propos de la promesse du maire concernant cette résolution. De plus, il est proposé par M. Gaétan Gignac, appuyé de M. Daniel St-Arnaud l'arrêt de la personnalisation du dossier pour permettre un avancement plus rapide de celui-ci;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 2018-06-11**

f) **Contrat pour l'entretien du gazon du Bistro et du parc Harricana** : À la suite de l'octroi du nouveau contrat, les citoyens s'inquiètent pour la qualité de l'entretien. Le président souligne qu'il est possible de faire une demande d'accès à l'information auprès du Service du greffe pour connaître les termes du nouveau contrat;

g) **Octroi des contrats** : Il est proposé par Mme Nicole Guilbert, appuyée de Mme Nicole Binet, de demander la priorisation des entreprises locales lors de l'octroi des contrats.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 2018-06-12**

h) **Fossés non entretenus** : Un citoyen, M. Jean-Paul Vincent, résident du chemin St-Edmond, est présent pour porter attention au président que bientôt, avec les nouvelles normes pour les champs d'épuration, ils se déverseront dans les fossés. Cependant, les fossés sont mal entretenus et cela causera éventuellement des problèmes. Le président demandera à ce qu'un entretien du fossé soit effectué plus régulièrement.

**7- Affaires nouvelles et interventions du public**

- Centre communautaire St-Edmond de Vassan : Un employé ira à la rencontre du responsable du centre communautaire pour discuter de la réfection du bâtiment.

**8- Date de la prochaine assemblée**

La prochaine rencontre aura lieu mardi 25 septembre, à 19 h, au Bistro de Vassan.

**9- Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Nicole Guilbert de lever la séance à 22 h 02.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 2018-06-13**

---

MARIE-ÈVE GERVAIS  
Secrétaire d'assemblée